



AlphaBau SARL  
11, Giällewee  
L-9749 Fischbach/Clervaux

N/Réf. : 2026-001123

### Le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Vu la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, ci-après la « loi modifiée du 18 juillet 2018 » et ses règlements d'exécution modifiés du 1<sup>er</sup> août 2018 ;

Considérant la demande et les annexes du 4 mai 2026, versées par AlphaBau SARL, aux fins d'obtenir l'autorisation pour la mise en place d'un dépôt temporaire destiné à l'entreposage de matériaux de construction dans le cadre de la construction d'un réservoir d'eau à Kleinbettingen, sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de Steinfort, section A de Steinfort, sous le numéro 800/3146,

#### Arrête :

#### Conditions

- Article 1.-** L'installation de chantier est réalisée sur un terrain inscrit au cadastre de la commune de Steinfort, section A de Steinfort, sous le numéro 800/3146, conformément à la demande et aux plans soumis.
- Article 2.-** Aucun biotope protégé ou habitat visé par l'article 17 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 et de son règlement d'exécution modifié du 1<sup>er</sup> août 2018 n'est réduit, détruit ou détérioré aussi bien dans la partie aérienne que souterraine.
- Article 3.-** Le dépôt est limité à une surface de 2256 m<sup>2</sup>.
- Article 4.-** Avant l'exécution des travaux, la couche végétale est préalablement décapée et mise en dépôt provisoire sur le site afin de recouvrir le terrain après égalisation. Un mélange avec des couches sous-jacentes est à éviter.
- Article 5.-** Une distance minimale de 5 mètres est respectée entre le dépôt et les arbres et/ou haies.
- Article 6.-** Le site est exempt de tout stockage de matière dangereuse, de production ou déversement d'eaux usées et de toutes substances ou matériaux susceptibles de nuire à l'environnement naturel.

